

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

27 janvier 2021 à 18 heures en visioconférence

*Le vingt-sept janvier deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de confinement (circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19)*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : 20 (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 24  
Pouvoirs : 11  
Total : **35**(mini 25)

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de St Nizier du Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont en Royans  
ALLEYRON BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de St-Julien-en-Vercors  
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay  
CHARMET Martine, Déléguée CD26  
CORREARD Michel , Délégué de Châtillon en Diois  
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
DYE Jean-Christophe, Délégué de St-Martin-en-Vercors  
FILLET Pierre Louis, Délégué de St-Julien-en-Vercors  
GAGNIER Gérard, Délégué de Beaufort-sur-Gervanne  
GIMELLE Dominique, Délégué de St Nazaire en Royans  
HABFAST Claus, Délégué de Grenoble  
KRAEMER Michael, Délégué de Lans-en-Vercors  
MENA Eric, Délégué de Gresse en Vercors  
NAVA Nicole, Déléguée de St Marcellin (arrivée 18h30)  
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte Fanjas  
PFANNER Virginie, Déléguée de Région AuRA (arrivée 18h30)  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc  
VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

BLANC Didier-Claude, Délégué de Région AuRA  
BOETTI DI C. Jérôme, Délégué de Sassenage  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
MORIN Christian, Délégué CD26  
MULYK Fabien, Délégué CD38  
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières et R.  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy en Trièves

### **Participaient également à la réunion :**

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV  
FERRADOU Denis, FAUP  
LOUCOUGARAY Grégory, Président du Conseil Scientifique  
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix  
POSTOLY Auélie, Technicienne commune de Claix  
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
ROBERT Alain, Fondation du Patrimoine

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 09 décembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Réaménagement des principales portes d'entrée de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Le Parc, en tant que gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors (RNNHPV), a entrepris depuis plusieurs années de mener une réflexion sur sa stratégie d'accueil. Cette volonté est née à partir d'un constat simple : cet espace protégé possède une grande diversité de patrimoines (naturel et culturel), mais ses richesses sont sensibles et la fréquentation actuelle, en constante augmentation, peut les impacter durablement. Et la fréquentation spécifique à l'année 2020, depuis le premier déconfinement, incite à une vigilance particulière.

Il est important de connaître cette fréquentation pour en limiter ses éventuels impacts, puisque la mission première confiée au gestionnaire est de préserver les richesses naturelles qui ont valu aux Hauts Plateaux du Vercors leur classement en Réserve naturelle nationale.

Le Parc se doit donc de sensibiliser les visiteurs aux impacts de leurs faits et gestes. En pénétrant sur les Hauts-Plateaux, ils doivent avoir conscience que cet espace et ses richesses sont fragiles et de la conduite à tenir.

Si cette sensibilisation peut être réalisée par différents vecteurs de communication au sein de la Réserve naturelle notamment par les gardes, ou en amont de leur visite, via le numérique ou les relais que peuvent jouer les acteurs professionnels du tourisme, les portes d'entrée sont des lieux privilégiés pour faire passer des messages.

Le réaménagement des portes d'entrée principales de la RNHPV est donc primordial et le travail entrepris sur l'une des portes d'entrée principales, celle de La Coche, sur la commune de Saint-Agnan-en-Vercors servira de base aux 6 autres portes principales identifiées : à Beure (Saint-Agnan-en-Vercors), à Archiane et à Combeau (Châtillon-en-Diois), aux Fourchaux (Chichilianne), au parking de Gresse (Gresse-en-Vercors) et au parking des Hauts Plateaux (Corrençon-en-Vercors).

Sur ces portes d'entrée, une réflexion sera menée sur un éventuel réaménagement du parking et sur la mise en place d'outils d'interprétation. Une complémentarité entre ces différentes portes sera visée, notamment sur les thématiques qui seront valorisées à partir de ces outils d'interprétation. Enfin, sur ces portes, comme sur les 42 autres portes d'entrées identifiées, un panneau de sensibilisation sera posé, précisant les enjeux de préservation des richesses des Hauts Plateaux.

Sur l'ensemble de ces portes d'entrée seront associés aux réflexions les communes (et les propriétaires des parcelles concernées, si ce ne sont pas les communes), ainsi que les principaux acteurs concernés.

Ce projet permettra donc de mettre en valeur la plus grande Réserve naturelle nationale de France métropolitaine et terrestre et permettra de sensibiliser les visiteurs sur les enjeux de préservation des richesses naturelles sur cette Réserve naturelle (et plus globalement sur les espaces protégés).

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Equipements pour le réaménagement des principales portes d'entrée de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors  Maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi du projet	150 000 €	Subvention DREAL Plan de relance (AAP aires protégées) (80 %)	120 000 €
		Autofinancement Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors (20 %)	30 000 €
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce projet d'aménagement des portes d'entrée de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter les demandes de financement auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Création d'un parcours pédagogique autour du Mont Aiguille

Le projet consiste en la création d'un parcours pédagogique autour du Mont Aiguille, en l'amélioration de la mise en réseau des points d'accueil du Public et en la mise en scène de la dimension culturelle du site dès la gare de Clelles et à la maison de pays du Trièves.

Améliorer l'accueil touristique via un sentier et un ensemble d'équipements d'interprétation permettra en effet de sensibiliser davantage les visiteurs à la protection de ce site très fréquenté, mais aussi de préparer les visiteurs à leur entrée dans la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Ces équipements seraient installés sur les communes de Chichilianne, Saint-Martin-de-Clelles et de Saint-Michel-Les-Portes. Le Parc travaillera donc en partenariat avec les communes, la communauté de commune du Trièves et l'association des artisans et producteurs du Trièves pour la conception de ces itinéraires et matériels.

Pour répondre à des enjeux économiques et de transition énergétique, il s'agira aussi de :

- sous-traiter la réalisation du projet à des professionnels du territoire fortement impactés par la crise sanitaire,
- investir dans du matériel et des matériaux durables,
- permettre de renforcer l'attractivité du territoire
- et soutenir les activités touristique non délocalisables.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses		Recettes	
Équipements pour l'interprétation des sites et la sensibilisation des visiteurs sur les communes de Chichilianne, Saint-Martin-de-Clelles et de Saint-Michel-Les-Portes	229 000 €	Subvention DREAL Plan de relance (AAP aires protégées) (80%)	183 200 €
		Autofinancement PNRV (20%)	45 800 €
Maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi du projet			
<b>Total</b>	<b>229 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>229 000 €</b>

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce projet de création d'un parcours pédagogique autour du Mont-Aiguille tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter les demandes de financement auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Acquisition de parcelles privées dans la Réserve et en bordure de celle-ci par la commune de Saint-Agnan en Vercors

Juchée à l'entrée des Hauts-Plateaux du Vercors, une propriété de 215 hectares d'un seul tènement est en vente, située en haut d'une combe appelée « Combe Male » dans la montagne de Beure. La propriété se caractérise par des reliefs tantôt en pente douce, voire plats, composés essentiellement de landes et de prairies, tantôt en pentes plus abruptes, où la végétation est plus dense. Au total, on compte environ 150 ha de landes et 65 ha de bois.

Pour partie dans la Réserve naturelle (47 hectares), elle est presque le trait d'union entre les Hauts-Plateaux et la station de ski du Col de Rousset et se trouve au carrefour géographique de plusieurs enjeux : environnemental, pastoral et touristique. La commune souhaite en faire l'acquisition en vue de la création d'un ENS local dont la gestion serait confiée au Parc.

**Enjeu environnemental :**

- La propriété est située pour une partie importante sur le bassin d'alimentation du captage d'eau du Trou de l'Aygue qui est le principal captage d'eau potable pour les communes de Saint-Agnan-en-Vercors et La Chapelle-en-Vercors.
- Sas d'entrée unique sur la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors par le Col de Rousset.
- Faune sauvage caractéristique des Hauts-Plateaux présente sur le site.

**Enjeu pastoral :**

- L'essentiel de cette activité emblématique et historique se trouve entre cette parcelle et des parcelles appartenant au Département de l'Isère qui jouxtent cette propriété. Un diagnostic pastoral réalisé en 1999 dans le cadre des politiques menées par le PNR du Vercors retrace les enjeux et pratiques attachés à cet alpage.

**Enjeu touristique :**

- Le haut de cette parcelle est le principal lieu de passage entre les Hauts-Plateaux et le Col de Rousset pour toutes les formes d'itinérances selon les saisons : à cheval, à dos d'âne, à pieds, pour la Grande Traversée du Vercors et pour le ski de randonnée. La propriété est traversée par le GR 93 qui constitue l'un des accès les plus fréquentés vers les Hauts-Plateaux, été comme hiver.
- En tant qu'espace de transition entre le Col de Rousset et la Réserve naturelle, il y a sur cette zone un véritable enjeu de sensibilisation et d'accueil des publics. Il existe également un sentier remontant le fond de vallon depuis le hameau de Rousset, qui connaît une fréquentation moindre mais non négligeable.
- Domaine skiable de la station du Col de Rousset à proximité

## Enjeu économique :

- Exploitations forestières

La SAFER a pris, depuis fin août, un mandat de 6 mois pour rechercher un acquéreur potentiel. Le montant de cette transaction est estimé à 300 000 € + 40 000 € de frais.

Acquérir cette propriété représente donc un enjeu stratégique essentiel pour la commune de Saint-Agnan mais elle ne peut la faire sans le concours technique et financier d'autres partenaires institutionnels. La commune a donc déposé sa candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition de cette propriété.

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune, une subvention d'investissement dans le cadre du plan de relance.

## Le plan de financement prévisionnel de la commune de Saint-Agnan en Vercors s'entend comme suit :

Dépenses		Recettes	
Acquisition et frais de la propriété	340 000 €	Subvention Département de la Drôme (50 %)	170 000 €
		Subvention DREAL Plan de relance (AAP aires protégées), enveloppe directement attribuée la commune de Saint-Agnan en Vercors (30%)	102 000 €
		Autofinancement de la Commune (20%)	68 000 €
<b>Total</b>	<b>340 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>340 000 €</b>

## Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce projet d'acquisition de 215 ha de la commune de Saint-Agnan en Vercors tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de l'Etat pour le compte de la commune de Saint-Agnan-en-Vercors,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Etude de faisabilité du classement des sites du Cirque d'Archiane et du  
Vallon de Combau

Le Cirque d'Archiane est un site inscrit (Loi 1930) qui a fait l'objet de nombreux travaux lors de précédents projets de classement. Les démarches, pilotées par le DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, ont permis d'identifier les inquiétudes des habitants quant aux contraintes de protection qui s'appliqueraient en cas de classement du site.

La possibilité d'un classement est aujourd'hui de nouveau proposée dans un contexte particulièrement marqué par les effets induits de la crise sanitaire. En effet, la surfréquentation du site, au sortir du premier confinement, a accentué les fragilités des espaces concernés et révélé la nécessité d'une approche globale de gestion et la réalisation de projets d'aménagement cohérents.

C'est dans ce sens que les services de la DREAL et les élus de Châtillon-en-Diois ont associé le Parc du Vercors aux réflexions engagées. En effet, cette démarche doit avant tout permettre de maintenir les qualités patrimoniales exceptionnelles de ce site et concilier les enjeux de développement et de protection.

Il est proposé que le Parc du Vercors contribue à ces réflexions grâce à un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille, via les apports amenés par le projet de fin d'étude d'un futur paysagiste.

Plusieurs enjeux seraient soulevés au travers de ce travail de fin d'étude :

- **Gérer la fréquentation du site** qui peut être très importante sur certaines périodes, en effet la période de déconfinement a été un révélateur de certaines problématiques, notamment le stationnement dans le vallon de Combau.
- **Allier fréquentation touristique et protection de la biodiversité** ; en il s'agit d'un lieu privilégié de nidification des vautours fauves, de réintroduction des Gypaètes barbus sur le Vercors, historiquement le premier lâcher de bouquetins en vue de sa réintroduction sur le massif y a eu lieu, on y trouve une forte diversité de formations végétales du fait de son fort gradient altitudinal etc.
- Dans les villages, **concilier développement et contraintes patrimoniales** : il faudra assurer le maintien des silhouettes villageoises, celui des espaces ouverts agricoles etc.
- Traiter de la question de **double entrée de ce site** : entrée du site classé et entrée de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.

Ce travail de fin d'étude serait étroitement articulé avec l'avancement de la mission pilotée par la DREAL et notamment l'élaboration du cahier de gestion.

**Résultats attendus :**

- Produire un rapport préalable de diagnostic du site
- Traiter la notion de porte d'entrée sur la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du

Vercors (les chemins, les tracés, les signalétiques, les aménagements d'accueil du public).

- Proposer un ensemble d'hypothèses spatialisées d'actions sous forme de fiches (aménagement de lieux, information public, éléments de gestion...) qui soient concertées avec le travail des paysagistes mandatés pour la mission de classement de site.
- Illustrer au moins une proposition de projet (au niveau d'avant-projet) sur un espace à enjeu fort
- Réaliser une présentation orale avec un support projeté
- Produire une plaquette complète rédigée et illustrée, résumant la démarche et les propositions
- Produire une plaquette de synthèse de 5 pages, résumant le(s) projet(s) à destination de la communication de la démarche

Dépenses		Recettes	
Contribution à la réalisation du projet de fin d'études : déplacements, diagnostic, plan guide,	3 000 €	Subvention DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	2 000 €
		Autofinancement PNRV	1 000 €
<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

### **Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de la DREAL,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Projet culturel « Chemins faisant, les nouvelles itinérances culturelles  
dans les Parcs naturels régionaux »

Dans le cadre du « réseau culture » des Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne Rhône-Alpes fédérés au sein de l'association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA), et en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), 2 résidences sont menées chaque année depuis 2018 sur le territoire de 3 Parcs naturels régionaux avec un artiste et un chercheur en sciences sociales (sociologue, ethnologue, historien, etc.) sur le thème de l'itinérance. Ce projet culturel est intitulé « Chemins faisant, les nouvelles itinérances culturelles dans les Parcs naturels régionaux ».

En 2018-2019, une première résidence sur le thème des cheminements du quotidien a été mise en place entre les Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales, du Massif des Bauges et du Vercors avec un écrivain-photographe, Dimitri Vazemsky et une géographe, Chiara Kirschner. Dans le cadre de leur résidence dans le Parc du Vercors, ils étaient intervenus sur le site de l'ENS de Combe Laval.

En 2019-2020, les Parcs naturels régionaux de la Chartreuse, des Monts d'Ardèche et du Pilat ont fait intervenir Anne Dubos, anthropologue et Michelle-Agnès Magalae, compositrice, cette fois sur la thématique des itinérances patrimoniales (itinéraires liés à Saint-Jacques de Compostelle ou à l'exil huguenot).

En accord avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'année 2020-2021, il a donc été proposé de relancer le projet de résidence avec les trois Parcs qui avaient postulé en 2018-2019 (Baronnies provençales, Massif des Bauges et Vercors).

L'équipe retenue pour cette 3ème résidence est composée de l'anthropologue Chiara Piai, de la [Compagnie Kubilaï Khan Investigations](#), dirigée par le danseur Franck Micheletti et du bureau d'accompagnement artistique [LoLink](#).

Pour le PNR du Vercors, l'itinéraire retenu est le sentier touristique « Au fil de la Bourne » dans la vallée de la Bourne, sur les 8 communes de Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Just-de-Claix, Auberives-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans, Pont-en-Royans, Châtelus, Choranche et Rencurel.

La résidence-mission aura lieu en plusieurs temps :

- de janvier à mars 2021 : prise de contacts des artistes des chercheurs avec les équipes des Parcs et les territoires
- de mars à juillet 2021 : mise en place des résidences à raison d'un mois de présence des artistes et des chercheurs dans chaque Parc naturel régional.

Au terme de cette période, une restitution des résidences sera proposée.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales assure la maîtrise d'ouvrage de

l'opération pour le compte des trois Parcs naturels régionaux. Il effectuera les formalités administratives liées aux demandes de subventions, et communiquera l'ensemble des comptes rendus aux deux autres Parcs naturels régionaux.

Une convention entre les trois Parcs règle les relations financières et techniques ; chacun devant notamment s'occuper, pour son territoire, de la mise en place concrète du projet (contacts avec les habitants, les écoles et les communes, prise en charge ou mise à disposition de logement etc.).

**Le budget prévisionnel du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour cette opération est le suivant :**

Dépenses		Recettes	
Mission d'un chercheur en sciences sociales dans les 3 Parcs (4 à 5 mois d'intervention)	20 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, action culturelle et territoriale	20 000 €
Mission d'un/ d'artistes dans les trois Parcs (4 à 5 mois d'intervention)	20 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, ethnologie	20 000 €
Hébergement du chercheur et des artistes	2 500 €	Parcs naturels régionaux (Baronnies provençales, Massif des Bauges, Vercors)	10 000 €
Animation territoriale de la résidence (chargés de missions culture et éducation à l'environnement des Parcs)	7 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

**Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors**, pour les actions menées dans son territoire, se charge de l'hébergement des équipes artistiques et du chercheur en sciences sociales, en lien avec les communes qui accueilleront les résidences. **La participation financière du PNR Vercors s'élèvera à hauteur maximale de 2 500 €.**

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** les termes de la convention concernant le projet culturel Chemins faisant avec le Parc des Baronnies provençales et le Parc du Massif des Bauges,
- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Mise en œuvre de la 2ème année du plan de gestion de l'ENS de la  
Molière – Sornin

Depuis la convention signée en 2012 entre le Parc naturel régional du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans en Vercors, Engins et Sassenage et le Département de l'Isère, le Parc anime le site Espace Naturel Sensible de la Molière – Sornin. Cette convention couvre la période de l'actuelle charte du Parc naturel régional du Vercors. Le plan de gestion de cet espace protégé a été renouvelé en 2018 et validé en avril 2019 par la commission permanente du Département de l'Isère pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés par les différents acteurs du site. Il est mis en œuvre depuis 2020. De nombreuses actions concernant le suivi scientifique, l'entretien des milieux et l'accueil du public et la surveillance sont prévues. Un temps d'animation spécifique y est également consacré. La mise en œuvre des actions programmées en 2021 nécessite la sollicitation du Département de l'Isère pour l'obtention des moyens financiers identifiés dans le plan de gestion.

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :**

Dépenses		Recettes	
Suivi scientifique et études ( <i>STOC Capture, Suivi de la grande faune, étude chauves souris...</i> )	24 600 €	Département de l'Isère (94%)	80 417 €
Travaux d'équipement pour le public ( <i>Signalétique, franchissement de clôture</i> )	7 600 €		
Accueil du public et surveillance ( <i>Actions de pédagogie, surveillance du site, formation des personnels des OT...</i> )	6 400 €		
Travaux liés à la préservation ( <i>ouverture de milieux</i> )	7 700 €	Autofinancement Parc du Vercors (6%)	5 133 €
Régie ( <i>animation PNRV, financement 0,8 ETP</i> )	39 250 €		
<b>TOTAL</b>	<b>85 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>85 550 €</b>

Le Département verse une subvention de fonctionnement de 8000 € comme prévu dans la convention pré-citée. La subvention totale sollicitée au titre de l'année 2021 pour l'animation du site ENS de la Molière – Sornin est donc de 88 417 €.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'animation et le plan de gestion de l'ENS de la Molière - Sornin ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès du Département de l'Isère
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

Espace Naturel Sensible des Falaises : co-saisine du Parc du Vercors pour l'élaboration d'un ENS sur les falaises du nord-est du Vercors

À l'automne 2019, la commune de Claix a initié une démarche de concertation ayant pour objectif de préserver l'espace naturel des falaises nord du Vercors, entre le Pic Saint Michel et le Moucherotte, de la ligne de crêtes jusqu'au pied des parois rocheuses.

Après discussion avec le Président du Parc, elle a démarré des échanges avec les communes concernées et l'ONF, gestionnaire des forêts RTM (Restauration des terrains de montagne) présentes dans ce secteur. Les communes concernées sont Varcès-Allières et Risset, Claix, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Nizier du Moucherotte et Lans en Vercors.

Cette première rencontre a permis de lancer une étude environnementale, menée conjointement avec les associations locales. Les résultats ont été présentés à l'occasion d'un premier comité de pilotage réunissant les 6 communes concernées, l'ONF, la communauté de communes du Massif du Vercors, Grenoble-Alpes Métropole et le Parc du Vercors.

L'idée de solliciter l'appui du Département de l'Isère pour intégrer ce territoire au réseau des Espaces naturels sensibles a été validée collégialement. Au vu des enjeux de protection d'espèces rupestres sensibles au dérangement et de la diversité des usages sportifs de ce territoire, l'État a également été sollicité pour envisager l'élaboration d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope, sur le même périmètre.

Malgré le confinement en 2020, les discussions se sont poursuivies autour de la construction d'un projet d'ENS local. Mais la difficulté d'un territoire si vaste s'est vite avérée être un frein, si l'une des communes devait porter le projet seule. La création d'un ENS géré par le Parc du Vercors a rapidement été vue comme une option pertinente pour les membres du COPIL.

En effet, le Parc du Vercors porte depuis de nombreuses années l'animation d'espaces naturels protégés : gestionnaire reconnu de la plus grande réserve naturelle nationale terrestre de France, il est également animateur de 6 des 7 sites Natura 2000 de son territoire. La politique ENS des Départements est également bien connue de l'équipe puisqu'un statut d'ENS animé par le Parc a été créé pour l'ENS de la Molière et du Sornin, dont le Parc du Vercors est animateur depuis 2012 pour les 4 communes concernées, et pour lequel un poste a été créé en 2018 avec le soutien du Département de l'Isère. De même, en Drôme cette fois, les communes de Saint-Jean-en-Royans, Bouvante et Saint Laurent-en-Royans ont toutes trois sollicité le Parc du Vercors entre 2014 et 2016 pour demander l'ouverture de la réflexion autour de la création d'un ENS local à Combe Laval.

Ainsi reconnu pour ses compétences de gestionnaire et pour son rôle de trait d'union entre les communes des piémonts et celles des hauteurs, le Parc du Vercors a donc été sollicité par les communes de Varcès-Allières et Risset, Claix, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint Nizier du Moucherotte et Lans-en-Vercors, ainsi que par l'ONF pour le portage de la réflexion.

Cette proposition a été validée lors du comité de pilotage du 7 décembre 2020. À l'issue de cette rencontre, un courrier de co-saisine du Parc sur ce projet a été validé et est en cours de signature par l'ensemble des parties-prenantes du projet.

**Le Comité syndical décide Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **PRENDRE ACTE** de la sollicitation des communes et de l'ONF pour lancer la démarche de création d'un nouvel ENS dit « des falaises » ,
- de **VALIDER** le rôle du Parc naturel régional du Vercors comme animateur de la gouvernance de l'ENS des Falaises, comme demandé par les communes et l'ONF,
- de **SOLLICITER** le Département de l'Isère et l'État pour accompagner le Parc dans la démarche de création de ce nouvel ENS et pour la création d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 27 janvier 2021**

## Approbation du protocole transactionnel avec l'association ALAVV

L'association ALAVV bénéficie d'une autorisation d'occupation du centre de vacances du Piroulet, situé à Vassieux-en-Vercors, par convention en date du 20 décembre 2019. Ce faisant, cette convention prévoyait un loyer réduit pour la première année d'exploitation, 2020, dans la mesure où des travaux de réhabilitation étaient prévus de mars 2020 à novembre 2020.

L'association ALAVV devait reprendre l'exploitation du centre de vacances du Piroulet au cours du mois de janvier 2021, moyennant la préparation de cette reprise d'activité au cours des mois précédents.

Suite à divers retards dans l'exécution du chantier imputables à ses cocontractants, maître d'œuvre et certaines entreprises, le Parc du Vercors a dû faire face à un retard dans l'exécution des travaux, rendant impossible la réception des prestations à la fin du mois de novembre 2020 comme initialement prévu.

À ce jour, une réception est envisagée pour le mois de mars 2021 pour une entrée en jouissance gestionnaire au plus tôt au 1er avril 2021.

De ce fait, l'association ALAVV est dans l'incapacité de reprendre ses activités dès ce mois de janvier 2021 comme initialement prévu. Au-delà, c'est l'ensemble des recettes de l'année 2021 qui devrait être impacté compte tenu de l'incertitude pesant sur la date de la reprise de l'activité, et de l'impossibilité, à ce stade, de préparer la reprise de l'exploitation.

Si de nombreux employés ont été placés en situation de chômage partiel, l'association demeure exposée à de nombreuses charges salariales (directeur salarié... etc.), ainsi qu'à diverses charges fixes qu'elle a déjà dû prendre en charge pendant les neuf mois de réalisation des travaux en 2020.

Ce faisant, le plan de trésorerie de l'association était établi sur la base d'une reprise de l'activité au mois de janvier 2021. Elle est aujourd'hui dans l'incapacité de financer les charges liées à l'occupation du centre de vacances, engagées en prévision d'une reprise de l'exploitation en janvier 2021, faute de recettes d'exploitation.

C'est à ce titre que l'association ALAVV a alerté le Parc du Vercors sur cette situation, liée au préjudice d'exploitation que lui cause l'impossibilité d'exploiter le centre de vacances comme initialement prévu.

L'association ALAVV serait fondée à solliciter l'indemnisation de ce préjudice d'exploitation devant la juridiction compétente, le quantum de cette indemnisation pouvant varier du simple remboursement des sommes dépensées par l'association pour pourvoir à l'exploitation du centre, à la compensation intégrale du manque à gagner sur les mois d'inexploitation.

Néanmoins, l'association ALAVV a accepté, dans le cadre d'une transaction, de limiter sa demande au simple remboursement des sommes incompressibles exposées par elle au cours des trois premiers mois de l'année 2021. Les parties s'engagent à réétudier les termes d'un nouveau protocole dans l'éventualité où la date de réception du chantier serait reporté



au-delà du mois de mars 2021.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau de conclure avec l'association ALAVV un protocole transactionnel par lequel le Syndicat Mixte s'engagerait à :

- Verser une indemnité de 100 000 euros correspondant aux dépenses incompressibles et exposées par l'ALAVV, justifiées par un plan de trésorerie certifié, fourni au Parc du Vercors ;
- Réduire la redevance due au titre de l'année 2021 au prorata des mois d'inexploitation, soit une réduction de 12 025 euros en cas de reprise fin mars 2021.

Un tel protocole a vocation à prévenir l'apparition d'un différend, dans le cadre de l'article 2044 du Code civil. L'association s'engage à ne pas solliciter d'indemnisation supplémentaire devant quelque juridiction que ce soit et ce protocole sera revêtu de l'autorité de chose jugée.

Il est précisé que le bureau du Parc du Vercors dispose d'une délégation pour « décider de la conclusion et de la révision de conventions de bail et de louage de chose ainsi que de la mise à disposition des biens meubles et immeubles propriété du Syndicat Mixte » (Cf. Délibération du 10 octobre 2020), de telle sorte qu'il est compétent pour approuver le protocole qui se rattache à l'exécution de la convention en date du 20 décembre 2019.

#### **Le Bureau syndical décide à l'unanimité (2 abstentions) :**

- d'**APPROUVER** le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec l'association ALAVV, ayant pour objet de prévenir une contestation à naître entre le Parc du Vercors et l'association du fait du préjudice d'exploitation causé par le retard de chantier sur le centre de vacances du Piroulet ;
- d'**AUTORISER** le projet de protocole transactionnel prévoyant le versement d'une somme de 100 000 Euros visant à couvrir le préjudice d'exploitation subi par l'ALAVV ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer le protocole transactionnel et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

## FEUILLET DE CLÔTURE

### Bureau Syndical – séance du 27 janvier 2021

- 2021.B 01** Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Réaménagement des principales portes d'entrée de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors
- 2021.B 02** Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Création d'un parcours pédagogique autour du Mont Aiguille
- 2021.B 03** Appel à projets France Relance "Restauration écologique et aires protégées" - Acquisition de parcelles privées dans la Réserve et en bordure de celle-ci par la commune de Saint-Agnan en Vercors
- 2021.B 04** Etude de faisabilité du classement des sites du Cirque d'Archiane et du Vallon de Combau
- 2021.B 05** Projet culturel « Chemins faisant, les nouvelles itinérances culturelles dans les Parcs naturels régionaux »
- 2021.B 06** Mise en œuvre de la 2ème année du plan de gestion de l'ENS de la Molière – Sornin
- 2021.B 07** Espace Naturel Sensible des Falaises : co-saisine du Parc du Vercors pour l'élaboration d'un ENS sur les falaises du nord-est du Vercors
- 2021.B 08** Approbation du protocole transactionnel avec l'association ALAVV

***Fait et délibéré le 27 janvier 2021 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 27 janvier 2021.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**